

## Parcoursup : la CPU tient à "rassurer les élèves et leurs familles" après les critiques de la Cour des comptes

"Si le rapport est critique sur certains aspects, la Cour des comptes souligne des évolutions d'ores et déjà positives", réagit la CPU dans un communiqué le 27 février 2020, après la publication d'un rapport de la Cour des Comptes sur un premier bilan de la loi ORE ([lire ici](#)). "La CPU se félicite des avancées majeures, en à peine dix ans, de l'orientation, de l'admission et de l'accueil des nouveaux étudiants, et ne regrette ni les files d'attente devant les établissements d'enseignement supérieur, où le premier arrivé était le premier inscrit, ni le tirage au sort d'APB", écrit la conférence.



Les présidents d'universités réunis à Vannes les 21 et 22 mars 2019 pour le colloque annuel de la CPU sur l'autonomie | CPU

Dans un communiqué diffusé le 27 février 2020, après la publication du rapport de la Cour des comptes sur un premier bilan de la loi ORE, la CPU tient à "rassurer les élèves et leurs familles" au "moment même où une nouvelle génération prépare son orientation, où chaque élève constitue les éléments de son dossier, où les équipes des établissements sont mobilisées par les journées portes ouvertes et que se mettent en place les futurs jurys d'admission".

Alors que la Cour des comptes recommande d'abroger les dispositions relatives au secret des délibérations afin de rendre publics les critères utilisés pour le classement des candidats par les commissions d'évaluation des vœux ([lire sur AEF info](#)), la CPU souligne que les élèves et leurs familles "peuvent faire confiance aux femmes et aux hommes qui composent les jurys dont le seul objectif est de permettre la réussite des étudiantes et des étudiants. Ces équipes pédagogiques s'appuient sur la cohérence du parcours de formation, la motivation et l'engagement dans les études", écrit la conférence.



Néanmoins, elle reconnaît qu'il "reste des améliorations à apporter", rappelant s'en faire "régulièrement le relais depuis deux ans, en tenant compte notamment du retour des équipes et des étudiants". La conférence assure qu'elle "continuera de jouer ce rôle dans l'amélioration continue du dispositif".

## **LES "ÉVOLUTIONS POSITIVES" RELEVÉES PAR LA CPU**

Dans son communiqué, la CPU relève les "évolutions d'ores et déjà positives" de la loi ORE :

- "La loi ORE a modifié les critères d'accès à l'enseignement supérieur, mettant en place un processus de déconcentration de la décision d'affectation dans l'enseignement supérieur, qui se veut plus efficace et plus transparente qu'avec le dispositif APB ;
- Les résultats scolaires au lycée sont très logiquement devenus, avec Parcoursup, le principal critère d'accès à l'enseignement supérieur ;
- Les attendus des formations, 'fruits de la réflexion des spécialistes de chaque diplôme', apportent aux futurs étudiants, selon la Cour, une 'somme d'informations sans commune mesure avec ce qui existait précédemment', et constitue 'un nouvel outil contribuant à améliorer l'orientation' ;
- Une moindre autocensure des boursiers est à relever grâce à l'abandon du principe de classement des vœux, propre à l'ancien outil APB ;
- Quant à l'efficacité des dispositifs d'aide à la réussite étudiante, la Cour observe qu'ils semblent d'ores et déjà efficaces dans un certain nombre de formations, alors que le recul temporel est particulièrement faible pour les évaluer."

Par ailleurs, la CPU écrit se tenir "à la disposition du Comité d'évaluation et de contrôle de la représentation nationale pour faire entendre les nombreuses observations de sa part qu'appelle ce rapport". Pour mémoire, ce rapport de la Cour des comptes, qui est un bilan d'étape deux ans après la promulgation de la loi du 8 mars 2018, a été rédigé à la demande de l'Assemblée nationale.

[Testez AEF](#)